Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260303-DELIB20260303N5-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 février 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZE Christian / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOULLERE Roger / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / FOUCHARD Fabrice

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Aide à la restauration scolaire des élèves de l'école privée Notre-Dame pour l'année 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an qui est de 0.40% de janvier 2025 à janvier 2026,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 février 2026,
Considérant qu'il est octroyé tous les ans, par la commune, une aide financière pour la restauration des élèves qui résident à Tinténiac et qui sont inscrits à l'école privée Notre-Dame, il est proposé cette année de verser une aide de 0,354€ par repas au titre de l'année 2026 contre 0,353€ en 2025.
Il est précisé que 14 542 repas ont été servis aux élèves de Tinténiac sur l'année 2025 à l'école Notre-Dame.

Participation par repas pour les élèves inscrits à l'école Notre-Dame et dont les parents résident à Tinténiac	2023	2024	2025	Proposition 2026
Montant annuel par repas	0,341 €	0,350 €	0,353 €	**0,354€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs),

- **fixe** l'aide à la restauration des élèves de l'école Notre-Dame à hauteur de 0,354 euros par repas au titre de l'année 2026

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Stéphanie GIOT